



Exercer sur différents sites

Se présenter aux confrères et professionnels du territoire lors de son installation

Participer à des conférences ou séminaires interprofessionnels au niveau local

Se rapprocher des structures d'exercice coordonné



Prendre contact avec le Conseil de l'Ordre et les URPS pour obtenir l'annuaire des professionnels du territoire et les informer de son installation

Intégrer les nouveaux métiers (tels que les IPA) et la délégation de tâches à sa pratique

Utiliser des plateformes de communication sécurisée pour échanger sur le suivi des patients